



KPMG Côte d'Ivoire
5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} étages
immeuble Woodin Center
Avenue Noguès, Plateau
01 BP 3172 Abidjan 01, Côte d'Ivoire
Téléphone : 27 20 22 57 53
Fax : 27 20 21 42 97



BDO SA Côte d'Ivoire
Cocody, Deux-Plateaux Vallon
Rue des Jardins,
01 BP 8245 Abidjan 01
Tél : 27 22 41 27 30

NSIA Banque Côte d'Ivoire S.A.

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les rémunérations exceptionnelles et remboursements de frais de voyage au profit des membres du conseil d'administration (Article 432 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE)

Exercice clos le 31 décembre 2022
NSIA Banque Côte d'Ivoire S.A.
Abidjan, Plateau, 8-10 avenue Joseph Anoma
01 BP 1274 Abidjan 01
Ce rapport contient 3 pages



KPMG Côte d'Ivoire
5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} étages
immeuble Woodin Center
Avenue Noguès, Plateau
01 BP 3172 Abidjan 01, Côte d'Ivoire
Téléphone : 27 20 22 57 53
Fax : 27 20 21 42 97



BDO SA Côte d'Ivoire
Cocody, Deux-Plateaux Vallon
Rue des Jardins,
01 BP 8245 Abidjan 01
Tél : 27 22 41 27 30

NSIA Banque Côte d'Ivoire S.A.

Siège social : Abidjan, Plateau, 8-10 avenue Joseph Anoma
01 BP 1274 Abidjan 01
Capital social en FCFA : 24 734 572 000
Côte d'Ivoire

**Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les rémunérations exceptionnelles et remboursements de frais de voyage au profit des membres du conseil d'administration
établi en application de l'article 432 de l'acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE**

Exercice clos le 31 décembre 2022

Aux actionnaires de la société NSIA Banque Côte d'Ivoire S.A.,

Conformément aux dispositions de l'article 432 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du G.I.E., nous vous présentons notre rapport spécial sur les rémunérations exceptionnelles ainsi que sur les remboursements de frais de voyage au profit des membres du conseil d'administration de la NSIA Banque Côte d'Ivoire (NBCI) S.A. au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre direction financière. Il nous appartient de vous les communiquer.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard des normes professionnelles applicables en Côte d'Ivoire relatives à cette mission.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune rémunération exceptionnelle allouée aux membres du conseil d'administration ou d'autorisation de remboursements de frais de voyage, de déplacements et de dépenses engagées dans l'intérêt de la société au titre de l'exercice 2022.

Ce rapport est établi à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisé, diffusé ou cité à d'autres fins.



NSIA Banque Côte d'Ivoire S.A.

*Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les rémunérations exceptionnelles et remboursements de frais de voyage au profit des membres du conseil d'administration
(Article 432 de l'acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE)*



Ainsi, conformément à la loi et aux statuts de la société, il vous appartiendra de vous prononcer sur le présent rapport spécial.

Abidjan, le 5 mai 2023

Les commissaires aux comptes

KPMG Côte d'Ivoire

KPMG Côte d'Ivoire
Immeuble Woodin Center
Av. Noguès Plateau
01 BP 3172 Abidjan 01 - Côte d'Ivoire
Tél.: 27 20 22 57 53 - FAX.: 27 20 21 42 97
MIF 2023_07

Franck Nangbo
Expert-Comptable Diplômé
Président Directeur Général

BDO SA Côte d'Ivoire



Hady Drame
Expert-Comptable Diplômé
Associé Directeur Général